

La vie étudiante : synonyme de liberté, mais à quel prix ?

La vie étudiante est souvent présentée comme synonyme d'une libération des contraintes familiales. Mais qu'implique-t-elle réellement ? Les risques, les contraintes et les difficultés naissantes sont-elles les mêmes pour tou·te·s ? L'objectif de cet article sera de comprendre le poids des déterminants sociaux dans la question de l'autonomie étudiante. Pour ce faire, nous interrogerons le lien entre l'origine sociale des personnes interrogées et leurs pratiques, jugées révélatrices d'une certaine indépendance. À travers l'étude des résultats de l'enquête POF 2023-2024 « Faire ses comptes. Les étudiant·e·s et leur argent », nous mettrons en relation la situation résidentielle des enquêt·e·s avec l'exercice d'un emploi en parallèle des études, le recours à une aide familiale et enfin l'état de santé mentale de ces dernier·e·s.

La vie étudiante est souvent présentée comme synonyme d'une libération des contraintes familiales. Mais quelles sont-elles ? Jusqu'au lycée et à la majorité, une grande partie des adolescent·e·s et jeunes adultes sont encore largement soumis·e·s au cadre familial. En effet, les parents ou tuteur·ice·s décident et imposent des règles rythmant la vie quotidienne de leurs enfants ou personnes à charge. Pour ces jeunes adultes en devenir, la vie étudiante peut alors apparaître comme un moyen de s'en libérer. Cette mise à distance peut passer par l'éloignement du domicile familial, l'exercice d'un emploi étudiant pour garantir des revenus propres et, ainsi, disposer de son temps et de son espace librement. L'objectif de cet article sera de comprendre le poids des déterminants sociaux dans la question de l'autonomie étudiante et comment ces facteurs nous expliquent une plus ou moins grande indépendance des étudiant·e·s aux contraintes familiales.

Encadré 1 : Enquête POF 2023-2024

L'enquête quantitative « Faire ses comptes. Les étudiant·e·s et leur argent » a pour objet de décrire les pratiques budgétaires étudiantes. Ainsi, elle vise à comprendre comment, malgré les différentes ressources dont disposent les étudiant·e·s, certain·e·s sont confronté·e·s à des situations de précarités. Le questionnaire a été élaboré par des étudiant·e·s dans le cadre de leur cursus de sociologie, en partenariat avec le collectif POF – un collectif d'enseignant·e·s chercheur·euse·s en sociologie, menant des enquêtes avec et sur les étudiant·e·s de dix universités partenaires.

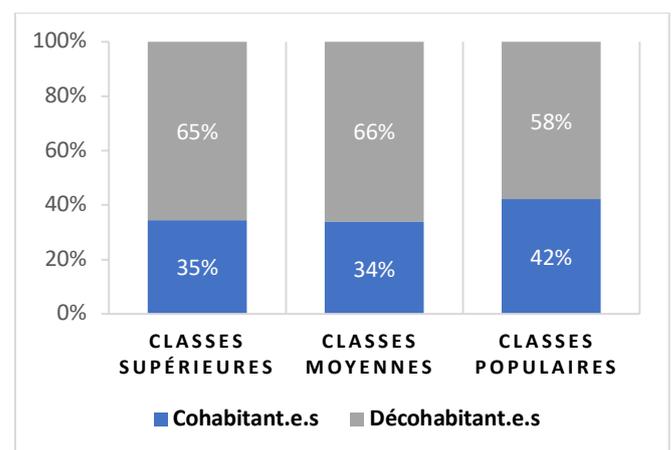
Notre base de données se constitue des étudiant·e·s inscrit·e·s dans ces universités, au cours de l'année 2023-2024, ayant répondu à l'entièreté du questionnaire administré, soit 12 233 réponses, avec des taux d'échantillonnage variable selon les universités.

Le « choix » de cohabiter ou de décohabiter

L'orientation post-bac et la sélection d'un établissement de l'enseignement supérieur donne l'opportunité aux étudiant·e·s d'être scolarisé·e·s hors de leur secteur d'origine. Aussi, pour celles·ceux qui seraient

scolarisé·e·s dans la même académie que lors du secondaire, le besoin d'indépendance les pousseraient davantage à quitter le domicile familial. Mais, pour les étudiant·e·s cohabitant·e·s, pouvons-nous réellement parler de choix ? L'origine sociale est un facteur déterminant, une variable lourde, en ce qui concerne la situation résidentielle des étudiant·e·s. L'accès à un logement est tributaire de revenus et d'aides pouvant garantir les charges propres à une location.

Figure 1 : Situation résidentielle des étudiant·e·s selon la PCS des parents (en %)



Source et champ : Enquête POF 2023-2024 sur les situations économiques et les pratiques budgétaires des étudiant·e·s de Paris-Nanterre, Vincennes-Saint-Denis, Brest, Le Havre, Nantes, Caen, Saint-Etienne, Saint-Quentin-en-Yvelines et l'École Normale Supérieure de Paris Saclay. (N = 12 233).

Test de khi-2 : Lien significatif au seuil de 5 %.

Note de lecture : 35 % des étudiant·e·s issu·e·s d'un ménage de classes supérieures sont cohabitant·e·s.

Les étudiant·e·s sont davantage décohabitant·e·s que cohabitant·e·s et ce, toutes classes sociales confondues. En effet, 62 % des étudiant·e·s interrogé·e·s vivent en dehors du domicile familial et 38 % vivent chez leurs parents ou tuteur·ice·s. Néanmoins, la part des étudiant·e·s décohabitant·e·s de classes supérieures et de classes moyennes est plus élevée que celle des étudiant·e·s décohabitant·e·s de classes populaires (figure 1). Les premiers sont issus de ménages qui possèdent un capital économique leur permettant de louer un logement le temps des études. De plus, il s'agit

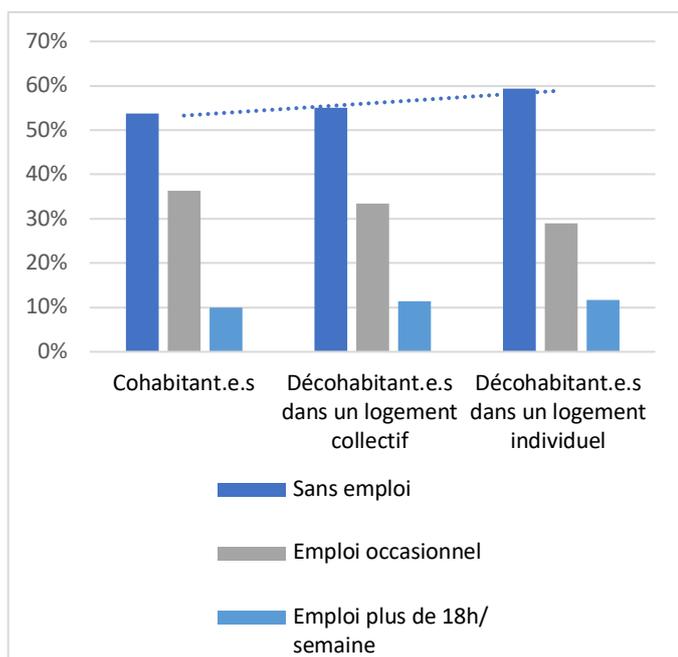
d'une population plus à même de posséder du patrimoine immobilier. Les enfants peuvent alors quitter le domicile parental sans se soucier de verser un loyer mensuel. D'autre part, il nous semble pertinent de mettre en rapport la situation résidentielle des étudiant·e·s et l'exercice d'une activité rémunérée en parallèle des études (figure 2).

Encadré 2 : Enjeux méthodologiques

Un·e étudiant·e est dit « cohabitant·e » lorsqu'il·elle vit chez ses parents/tuteur·ice·s ou l'un d'entre elles·eux. A l'inverse, il·elle est dit·e « décohabitant·e » lorsqu'il·elle vit en dehors du domicile parental.

Pour affiner notre recherche, nous avons pris soin de distinguer les étudiant·e·s décohabitant·e·s dans un logement collectif (colocation, foyer, internat etc...) de celles·ceux qui vivent dans un logement individuel (logement indépendant - y compris résidence universitaire). Ceci permet, par exemple, de mettre en lumière les impacts de la situation résidentielle sur la santé mentale des étudiant·e·s, en se concentrant sur le sentiment de solitude ressenti.

Figure 2 – Exercice d'un emploi selon la situation résidentielle des étudiant·e·s (en %)



Source et champ : Enquête POF 2023-2024 sur les situations économiques et les pratiques budgétaires des étudiant·e·s de Paris-Nanterre, Vincennes-Saint-Denis, Brest, Le Havre, Nantes, Caen, Saint-Etienne, Saint-Quentin-en-Yvelines et l'École Normale Supérieure de Paris Saclay. (N = 12 233).

Note de lecture : 54 % des étudiant·e·s cohabitant·e·s n'exercent pas d'emploi en parallèle de leurs études.

La part des étudiant·e·s sans emploi est deux fois plus importante que celle des étudiant·e·s avec emploi et ce, peu importe la situation résidentielle des enquêté·e·s. Parmi les étudiant·e·s décohabitant·e·s, 25 % exercent un emploi en parallèle de leurs études contre 30 % des étudiant·e·s cohabitant·e·s.

Nous sommes partis du principe que les étudiant·e·s décohabitant·e·s sont davantage enclin·e·s à occuper un emploi en parallèle de leurs études. En effet, payer un loyer présente un certain coût, surtout si l'étudiant·e en question réside dans une grande ville où le prix moyen de l'immobilier est plus élevé. Face à ce résultat inattendu, nous proposons l'explication suivante. Nous avons vu précédemment (figure 1), que les étudiant·e·s de classes populaires sont davantage cohabitant·e·s. D'une part, les classes populaires ont un rapport au travail spécifique¹. En effet, au sein de cette population, les parents ont à cœur de transmettre à leurs enfants un certain goût de l'effort et du travail. D'autre part, ces étudiant·e·s sont davantage susceptibles de devoir contribuer aux dépenses liées au foyer familial tel que payer une partie du loyer ou une partie des courses alimentaires. Ainsi, ils·elles sont contraint·e·s d'exercer une activité rémunérée en parallèle de leurs études même s'ils vivent encore chez leurs parents. Les parents des classes supérieures vont davantage privilégier les activités extrascolaires (associatives, militantes) ou utiles au futur scolaire et professionnel de leurs enfants. Enfin, on observe que l'exercice d'un emploi chronophage reste minoritaire et ce, peu importe la situation résidentielle.

Le prix de l'indépendance : liens familiaux, santé mentale et responsabilités

L'accès à l'indépendance, bien qu'épanouissante par certains aspects, peut être entendu comme « à double tranchants ». En effet, la cohabitation ou la décohabitation peut entraîner un rapport différencié à son entourage, notamment familial. Aussi, le poids des responsabilités qui incombe aux jeunes adultes peut s'avérer difficile à assurer. D'après les conclusions de l'enquête OVE² de 2010, « Le volume de travail studieux des différentes filières, la superposition de plusieurs emplois du temps (étude et vie professionnelle) ainsi que l'autonomisation

¹ Vanessa Pinto, Tristan Poullaouec, Camille Trémeau, *les étudiants et leurs parents face à l'exercice d'activités rémunérées en cours d'études : quatre portraits de famille*. 2019/2, pages 97 à 118.

² Observatoire de la Vie Étudiante, *Enquête sur les conditions de la vie des étudiants* ; 2010.

grandissante au fil des études sont autant des facteurs qui accroissent les risques de fragilisation psychologique de la population étudiante ». La santé mentale a des chances d'être détériorée par le fait même d'être étudiant·e.

Figure 3 - L'aide familiale perçue par les étudiant·e·s en fonction du contact avec leurs parents.

	Reçoit une aide familiale	Ne reçoit pas d'aide familiale	Total général
Contact	88%	12%	100%
Pas de contact	77%	23%	100%
Total général	88%	12%	100%

Source et champ : Enquête POF 2023-2024 sur les situations économiques et les pratiques budgétaires des étudiant·e·s de Paris-Nanterre, Vincennes-Saint-Denis, Brest, Le Havre, Nantes, Caen, Saint-Etienne, Saint-Quentin-en-Yvelines et l'École Normale Supérieure de Paris Saclay. (N = 12 233).

Test de khi-2 : Lien significatif au seuil de 5 %.

Note de lecture : 88 % des étudiant·e·s qui perçoivent une aide familiale sont en contact régulier avec leurs parents.

Dans un premier temps, nous savons qu'une grande majorité des étudiant·e·s à recours à une aide familiale³. En effet, 88 % des étudiant·e·s interrogé·e·s déclarent percevoir une aide familiale. D'autre part, cette aide est corrélée à la qualité du lien familial entretenu. En effet, on observe un écart de 10 points entre les étudiant·e·s qui ont des contacts réguliers avec leurs parents et ceux qui n'en n'ont pas. Parmi les étudiant·e·s en contact avec leurs parents, 88 % reçoivent une aide financière de leur part alors contre 77 % chez les étudiant·e·s qui n'ont pas de contact avec eux.

L'entrée dans l'âge adulte est un moment relatif d'émancipation où les parents jouent un rôle ambivalent. Comme le dispose la loi, dans l'article 371-2 du Code civil : « Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant. Cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur. ». Les parents sont donc chargé·e·s légalement de subvenir aux besoins de leurs enfants, s'ils·elles le peuvent, jusqu'à

ce que ces dernier·e·s soient indépendant·e·s financièrement. Cette obligation est indépendante de la qualité relationnelle.

Cependant, des ruptures familiales ou la détérioration des liens familiaux compliquent ces échanges financiers. En effet, il est difficile de demander de l'aide à des personnes avec lesquelles nous n'avons pas de contact et/ou avec qui nous sommes potentiellement en conflit.

De plus, dans un rapport récent post épidémie COVID-19, Santé Publique France a alerté sur un doublement des tentatives de suicide déclarées chez les 18-24 ans, entre 2017 et 2021⁴. Grâce aux apports de celui que nous considérons comme l'un des « Pères fondateurs » de la sociologie, Émile Durkheim, le suicide ne serait pas un acte isolé, individuel, sujet de la psychologie (*Le Suicide*, 1897). Le suicide trouverait davantage ses causes dans la rupture des liens sociaux, l'isolement. De fait, il serait une conséquence de l'anomie. Les pensées suicidaires, le suicide et, plus globalement, une détérioration de la santé mentale sont donc à corréliser avec l'absence des liens sociaux. Les individu·e·s les plus isolé·e·s sont, par conséquent, les plus fragiles.

Figure 4 - Sentiment de solitude selon la situation résidentielle des étudiant·e·s (en %)

	Pas de sentiment de solitude	Sentiment de solitude	Total général
Cohabitant·e·s	36 %	64 %	100 %
Décohabitant·e·s dans un logement collectif	33 %	67 %	100 %
Décohabitant·e·s dans un logement individuel	21 %	79 %	100 %
Total général	30 %	70 %	100 %

Source et champ : Enquête POF 2023-2024 sur les situations économiques et les pratiques budgétaires des étudiant·e·s de Paris-Nanterre, Vincennes-Saint-Denis, Brest, Le Havre, Nantes, Caen, Saint-Etienne, Saint-Quentin-en-Yvelines et l'École Normale Supérieure de Paris Saclay. (N = 12 233).

Note de lecture : 36 % des étudiant·e·s cohabitant·e·s ne ressentent pas de sentiment de solitude.

Le sentiment de solitude est très présent chez les étudiant·e·s, quel que soit leur situation résidentielle. 64

³ Laura Castel, Mickaël Portela, Raphaëlle Rivalin, « Les principales ressources des 18-24 ans, Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Insee Première*, N°1603, Juin 2016.

⁴ Rose Amélie Becel, *Santé mentale des jeunes : face aux chiffres alarmants, le Sénat demande une stratégie nationale*, 2024.

% des étudiant·e·s cohabitant·e·s déclarent se sentir seul·e. Ce sentiment est accru lorsque les étudiant·e·s sont décohabitant·e·s dans un logement collectif (67 %). Il est décuplé lorsque les étudiant·e·s vivent seul·e, dans un logement individuel. Vivre seul·e réduit la fréquence des contacts humain, familiaux et familiers.

Conclusion :

Pour conclure, la liberté qu'offre la vie étudiante est tout à fait relative. Le « prix » de cette liberté acquise est le fruit d'efforts de différentes natures. Il s'élève davantage selon l'origine sociale, le fait de bénéficier d'une aide familiale, la nécessité d'occuper un emploi étudiant et, enfin, l'état jugé satisfaisant, ou non, d'une « bonne » santé mentale.

En effet, 62 % des étudiant·e·s interrogé·e·s vivent en dehors du domicile familial et 38 % vivent chez leurs parents ou tuteur·ice·s. Ils·elles travaillent davantage lorsqu'ils·elles sont cohabitant·e·s puisque, celles·ceux qui décohabitent, appartiennent davantage aux classes supérieures. Parmi les étudiant·e·s interrogé·e·s, 88 % déclarent percevoir une aide familiale et cette aide est corrélée à la qualité du lien familial entretenu.

Ainsi, la période charnière signée par la majorité est loin de correspondre à l'idée d'insouciance et de légèreté, souvent projeté sur la population étudiante.

Bibliographie :

Référence 1 : Vanessa Pinto, Tristan Poullaouec, Camille Trémeau, *Les étudiants et leurs parents face à l'exercice d'activités rémunérées en cours d'études : quatre portraits de famille*. 2019/2, pages 97 à 118.

Référence 2 : Laura Castel, Mickaël Portela, Raphaëlle Rivalin, « Les principales ressources des 18-24 ans, Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Insee Première*, N°1603, Juin 2016.

Référence 3 : Rose Amélie Becel, *Santé mentale des jeunes : face aux chiffres alarmants, le Sénat demande une stratégie nationale*, 2024.